

**Complément d'avis n° 2020/10-06
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier**

Objet

Demande de mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée en assemblée plénière de la CTI le 19 avril 2023 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 19 avril 2023



La présidente
Elisabeth CRÉPON